

Si nous avions dissous la Chambre et annoncé des élections générales, on aurait protesté à qui mieux mieux que le gouvernement, défaut sur une simple question technique, imposait au pays des élections générales.

• (5.00 p.m.)

**Une voix:** Ce n'est pas une simple question technique.

**L'hon. M. Trudeau:** Ce que je fais valoir, monsieur l'Orateur, c'est que nous n'essayons pas, comme le Règlement nous le permet, de ranimer le bill et de l'inscrire de nouveau au *Feuilleton*.

**Des voix:** Essayez.

**L'hon. M. Trudeau:** Certains députés disent: «Essayez». C'est facile de nous mettre au défi quand nous avons déclaré que nous ne le ferions pas.

[Français]

J'irais même plus loin, et je dirais que le gouvernement non seulement n'a pas l'intention de représenter ce projet de loi, mais qu'il est fermement résolu à créditer les contribuables qui ont versé de l'argent en vertu du bill.

(Applaudissements)

Le gouvernement reconnaît que c'est la volonté de la Chambre de ne pas percevoir d'impôt de cette manière-là. Par conséquent, il dit d'une façon claire et nette aux contribuables: l'argent que vous avez payé légalement, en vertu de cette loi, vous sera crédité. On ne peut pas être plus clair que cela.

[Traduction]

**L'hon. M. Harkness:** Si vous reconnaissez que tel est le cas, pourquoi alors parler de question technique en ce qui concerne votre défaite, comme vous l'avez fait il y a quelques instants.

[Français]

**L'hon. M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, ce que je suis en train d'expliquer, c'est que nous n'avons pas l'intention de revenir avec ce bill. C'est le pouvoir de choisir. Le gouvernement, tant qu'il sera le gouvernement, a le choix de gouverner de la manière qu'il l'entend...

[Traduction]

**M. Coates:** Répondez à la question.

[Français]

**L'hon. M. Trudeau:** Je réponds à la question. Nous sommes les maîtres de la Chambre, dans le sens que nous devons en diriger les affaires. C'est cela assumer le pouvoir. Nous sommes...

**Des voix:** Oh! Oh!

[L'hon. M. Trudeau.]

**L'hon. M. Trudeau:** Les honorables députés ne sont pas d'accord. Monsieur l'Orateur, nous les supplions, depuis huit jours, de manifester leur désaccord par un vote de défiance.

Nous trouvons ridicule, monsieur l'Orateur, que depuis huit jours l'opposition, qui prétend que nous n'avons pas la confiance de la Chambre, refuse d'exprimer sa défiance. Nous disons: Donnez-nous la chance de trancher le débat; essayons de voir si, oui ou non, nous avons la confiance. Si vous votez contre le gouvernement, il n'y aura aucune espèce d'hésitation: Nous démissionnerons.

Mais c'est là, encore une fois, une question fort simple, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

**Une voix:** Votre temps de parole est expiré.

[Français]

**L'hon. M. Trudeau:** Combien de temps me reste-t-il, monsieur l'Orateur?

[Traduction]

**M. Nugent:** puis-je maintenant poser une question, s'il vous plaît? Une question simple.

**M. l'Orateur:** A l'ordre s'il vous plaît. Le ministre a toujours la parole.

**L'hon. M. Trudeau:** S'il me reste du temps, je répondrai à toutes les questions. Cependant, bon nombre de députés m'ont mis au défi en disant qu'on doit laisser le ministre de la Justice, dans sa grande sagesse, traiter cette question. On a fait beaucoup d'ironie à propos de ce que je pense. Eh bien, je vais vous le dire ce que je pense.

[Français]

Monsieur l'Orateur, l'argument que je veux avancer, c'est que le peuple a le droit de savoir si, oui ou non, le gouvernement a la confiance de la Chambre. Le peuple a le droit de savoir si ce gouvernement contrôle les affaires de l'État ou s'il ne les contrôle pas, et puisque le peuple a le droit de le savoir, nous avons l'obligation de demander à la Chambre de trancher la question. Nous sommes dans l'obligation morale de poser cette question pour que le peuple sache à quoi s'en tenir.

Je m'étonne des propos de ce nouveau théologien; il y en avait un que l'on n'aimait pas, autrefois, et qui s'appelait saint Thomas Morus, maintenant, nous avons saint Thomas Douglas.

D'après lui, l'obligation morale de poser la question à la Chambre n'existe pas. Il dit que nous avons l'obligation politique, le devoir constitutionnel de le faire, mais pas le droit moral.